

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6-56/2020**

Date de convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 11 septembre 2020

Objet : Décision Modificative n°2 – Budget locaux professionnels 2020 – M4.

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROUX Nicolas.

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : ROUX Nicolas à BANC Jean-Pierre.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,
- ◆ Vu la délibération n° 10-2020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le Budget Locaux Professionnels – M4,
- ◆ Vu la délibération n° 47-2020 du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 portant DM1 pour le budget Locaux Professionnels,

Considérant que, la Trésorerie présente l'état des admissions en non-valeur pour créances éteintes qui doivent faire l'objet d'un mandat au compte 6542.

Considérant que, cet état présente un total à hauteur de 4 135.21 € qu'il faut prévoir afin de pouvoir les mandater.

Considérant que, le compte 6542 sera abondé de 4 136 € et le compte 774 augmenté de 4 136 €.

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule le mouvement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6542 (65) : Créances éteintes	4 136,00	774 (77) : Subventions exceptionnelles	4 136,00
	4 136,00		4 136,00
Total Dépenses	4 136,00	Total Recettes	4 136,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget locaux professionnels M4 2020 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2020

**Le Maire
Fabrice LARUE**

